

**REPONSE DE MONSIEUR JEAN BIANCUCCI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR PETRU ANTONE TOMASI
AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »**

OBJET : Transition énergétique et nouvelle PPE.

Merci Président,

Evidemment, cette question, monsieur le Conseiller, est d'importance puisque vous allez droit au but et vous essayez de cibler ce que l'on appelle la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie).

Alors, tout d'abord, je peux vous dire qu'effectivement des discussions sont en cours, vous le savez car j'ai eu l'occasion de répondre, à plusieurs reprises, à vos questions. Ce n'est pas la première, y compris dans le domaine de l'hydrogène.

Je vais essayer d'être court, mais c'est une question à tiroirs.

Pour ce qui concerne le côté formel et les étapes qui ont marqué cette évolution. Tout d'abord concernant la transition écologique et solidaire, il y a eu la signature d'un protocole le 4 juillet 2019. Il constitue la feuille de route de la PPE. Suite à cet accord, le 11 février 2020, une présentation complète des travaux en cours a été faite devant le CEAC en présence de la DGEC et de la CRE.

Des avancées importantes peuvent être retenues. Tout d'abord, pour ce qui concerne l'approvisionnement en gaz naturel, un cadre de financement existe et un appel d'offres a été lancé par l'Etat, il doit se terminer à la fin du mois d'octobre.

Deuxième point, en ce qui concerne le développement des EnR, il s'agit ni plus ni moins que de doubler, voire de tripler en moins d'une décennie, le parc des EnR. La CRE a estimé l'impact budgétaire, bien entendu tout cela coûte énormément d'argent, au travers des coûts d'achat sur 20 ans, à plus d'1 milliard d'euros.

Troisième point, en ce qui concerne le développement de la MDE (maîtrise de l'énergie), il s'agit en particulier de finaliser la mise en œuvre du plan de rénovation de l'éclairage public de la Corse, c'est en cours et de rénover aussi 20 000 logements. Je vous renvoie sur ces sujets à deux rapports d'informations présentés les 25 avril 2019 et 30 juin 2020.

Pour ce qui concerne un dispositif spécifique à la Corse que l'on appelle « le cadre territorial de compensation », il est en cours de mise en œuvre et il se monte à 330M€ d'ici 2028.

Il faudra ajouter, bien entendu, une part du plan de relance ainsi que les futures programmations CPER et PO FEDER. Il apparaît néanmoins nécessaire de mobiliser aussi le PTIC en particulier sur la rénovation du parc tertiaire public de la Collectivité de Corse et le parc de logement social.

Pour en arriver à l'hydrogène, un volet dédié et adapté permettra à la Corse d'être un territoire innovant et pionnier. Nous y travaillons de concert avec les services compétents de la Collectivité de Corse, de l'Université de Corse, du pôle de compétitivité Cap Energie, de l'ADEC et de l'Etat. Il en est de même pour le secteur des transports.

Il m'est ainsi d'ores et déjà possible de vous indiquer que le projet de PPE révisé sera soumis à l'Assemblée de Corse d'ici la fin de l'année.

Donc, nous prenons rendez-vous.

Les investissements cumulés nécessaires à sa réalisation devraient s'élever à près de 4 milliards d'euros, en dehors des grandes infrastructures énergétiques et représenter en 2028, plus de 3000 emplois liés à la transition énergétique !